

Déléguer les travaux des champs à un voisin

Cela permet de répondre au manque de main-d'œuvre, de réduire les investissements, de se spécialiser pour mieux répondre à un besoin de technicité et d'efficacité du travail. Tous les types d'exploitation peuvent trouver un intérêt à cette organisation.

Une exploitation du sud-est marnais

- ▶▶ Main d'œuvre : L'exploitant et un salarié à mi temps.
- ▶▶ SAU : 132 ha
- ▶▶ SF : 22 ha dont 15 ha de maïs
- ▶▶ Quota : 310 000 l dont 13 000 en vente directe
- ▶▶ 40 VL à 7 500 l
- ▶▶ 0,6 ha de vigne.



EN PRATIQUE...

Depuis trois campagnes, l'exploitation délègue la totalité des travaux des champs à un agriculteur voisin (travail du sol, semis, fertilisation, traitements...), et à une entreprise (moissons, récolte des betteraves, ensilage de maïs...).

La récolte des foins et la gestion des effluents sont réalisées par l'éleveur.

Ponctuellement en période de pointes de travaux dans les champs, l'éleveur peut être sollicité par son voisin prestataire pour lui apporter de la main d'œuvre mais pas de matériel (conduite de tracteur à la moisson, à la récolte des betteraves...), et ces heures sont rémunérées.

Depuis le début de leur collaboration chacun des deux agriculteurs a adapté son parc matériel : l'éleveur en vendant des équipements désormais inutiles (charrues, rotative....) et le délégataire en optant pour du matériel de plus grande taille.

En 2005, la facturation des travaux hors récolte s'est faite sur la base d'un forfait de 275 € /ha (Les prairies et les jachères n'étant pas comptabilisées).

POINT DE VUE DE L'ELEVEUR

« Pour mettre en oeuvre une telle pratique il faut avoir un niveau de confiance élevé envers le futur prestataire et pour cela il faut bien se connaître.

En ce qui me concerne, je connais mon voisin depuis de nombreuses années et je connais également sa façon de faire étant donné que nous réalisons déjà des travaux en commun.

Mon choix a été motivé par un attrait moindre pour les cultures de vente que pour les autres productions de l'exploitation. En déléguant toute la partie cultures de vente, cela m'a permis de me recentrer davantage sur l'activité laitière en développant un atelier de transformation à la ferme.

Le coût des prestations peut paraître élevé et il n'est pas facile de savoir si on a fait le bon choix économique surtout que les travaux pour l'élevage (paillage, gestion du fumier, affouragement...) m'oblige à avoir encore un équipement assez conséquent ».

LES AVANTAGES DE LA TECHNIQUE

- L'impact sur le travail est important, la quasi-totalité des travaux des cultures n'est pas réalisée par l'exploitant.
- Il faut ajouter à cela le temps gagné sur les travaux de réparation et d'entretien du matériel : lavage, graissage, changement des pièces d'usure, gestion des pannes.
- Le matériel est performant, adapté à un travail optimum.
- Tous les travaux des champs sont réalisés au bon moment.
- C'est une démarche d'ordre individuel qui est facile à mettre en oeuvre.

LES INCONVENIENTS DE LA TECHNIQUE

- Une défaillance de l'exploitant délégataire est toujours possible.
- En cas de rupture de contrat, le retour à un équipement individuel est lourd de conséquences : achat de matériel, mobilisation de main d'œuvre, mise à jour de ses connaissances techniques.
- L'éleveur doit adopter les itinéraires techniques du prestataire et être en phase sur la façon de conduire les cultures.
- La facture annuelle peut être importante, et la charge de mécanisation est d'autant plus élevée que l'éleveur n'ajuste pas son équipement.
- Il faut se situer dans une zone avec des agriculteurs à la fois disponibles et disposant du parc de matériel adapté.

LE POINT DE VUE DU TECHNICIEN

« En s'appuyant sur les bilans travail réalisés sur la région, on peut situer l'économie de temps autour de 8 heures par hectare, soit dans l'exemple environ 1 000 heures par an.

Il faut établir des relations de confiance avec son partenaire, ne pas avoir de doute sur la compétence et le sérieux des travaux. Une première expérience de travail en commun ne peut qu'aider à étoffer celle-ci.

Cette organisation ne pourra être supportable économiquement que si l'exploitation fait des économies en terme d'équipements. En se recentrant sur l'élevage, il faudra éviter le suréquipement au niveau de la traction.

Plus le matériel est spécifique et son utilisation ponctuelle, plus l'externalisation est intéressante. Il n'est pas rare de rencontrer cette délégation sur des travaux très précis, comme la pulvérisation.

Dans des exploitations d'élevage où la surface cultivée est marginale, il arrive souvent que le parc matériel soit surdimensionné ; la délégation totale dans ces situations peut être particulièrement adaptée ».

POUR EN SAVOIR PLUS

Fiches techniques disponibles dans le club des métiers travail en élevage :

www.inst-elevage.asso.fr



LES CONTACTS UTILES

- | | |
|---|----------------|
| »» Chambre d'Agriculture des Ardennes : Benoît PECHEY | 03.24.33.71.00 |
| »» Chambre d'Agriculture de l'Aube : Magali PAULET | 03.25.43.72.72 |
| »» Chambre d'Agriculture de la Marne : Christian MOULIN | 03.26.74.07.73 |
| »» Chambre d'Agriculture de Haute-Marne : Denis DAILLET et Gérard LELAURAIN | 03.25.35.00.60 |